

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**Objet : MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE D'HAUTEVILLE LOMPNES POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

Séance du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures et seize minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit mai deux mille vingt-deux.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 20**

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUI, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Nicole ROSIER.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 6**

Didier BOURGEAIS, pouvoir à Monsieur Patrick GENOD  
Gérard CHAUPUIS pouvoir à Madame Nicole ROSIER  
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire  
Stéphane LYAUDET pouvoir à Madame Solange DOMINGUEZ  
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUI  
Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 3**

Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Jessie MARIN.

**Soit 20 présents, 6 pouvoirs, soit 26 votants.**

**Secrétaire de séance :** Madame Claire BILLON BERTHET

Monsieur le Maire rappelle le projet consistant à rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'étage de la mairie.

Si l'installation d'un ascenseur a été un temps envisagé, il est apparu qu'un élévateur pour personne à mobilité réduite est techniquement plus facile à installer qu'un ascenseur et est moins contraignant en termes de réglementation.

La solution étudiée consiste en l'installation d'un élévateur intérieur, contre la face Ouest de la mairie, reliant le hall d'accueil situé au rez-de-chaussée aux anciens bureaux occupés par Haut Bugey Agglomération au 1<sup>er</sup> étage.

Monsieur le Maire précise que l'accessibilité du bâtiment concerne également la mise aux normes des équipements, signalisations et marquages relatifs à la circulation de toute personne, quel que soit son handicap, dans la mairie et aux abords du bâtiment selon les préconisations de l'étude ADAP réalisée en 2016.

Monsieur le Maire expose que pour cette réalisation, la commune peut solliciter les aides financières de l'Etat (DETR) du Département (Contractualisation) de Haut Bugey Agglomération Fonds de concours).

Il présente le plan de financement prévisionnel de cette opération.

Dépenses HT		Recettes	
Elévateur PMR	26 762,40 €	Etat (DETR)	22 200,00 €
Mission BET structures	1 800,00 €	Département (contractualisation)	11 100,00 €
Electricité	831,00 €	Haut Bugey Agglomération (fonds de concours)	11 100,00 €
Plomberie	2 800,00 €	Autofinancement	11 100,90 €
Second œuvre peinture divers	2 200,00 €		
Travaux charpente chevêtre	3 000,00 €		
Travaux maçonnerie renfort RdC	6 000,00 €		
Mise aux normes des circulations	10 907,50 €		
Diagnostics (amiante ...)	1 200,00 €		
<b>Total</b>	<b>55 500,90 €</b>	<b>Total</b>	<b>55 500,90 €</b>

Ceci étant exposé et vu l'accord de la commission urbanisme travaux du 9 mai 2022, Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser

- ↳ à lancer les travaux de mise en accessibilité de la mairie d'Hauteville-Lompnes,
- ↳ à solliciter les aides financières de l'Etat (DETR), du Département (Contractualisation) et Agglomération (Fonds de concours) selon le plan de financement proposé.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les travaux de mise en accessibilité de la mairie d'Hauteville-Lompnes pour les personnes à mobilité réduite,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières de l'Etat (DETR), du Département (Contractualisation) et Agglomération (Fonds de concours) selon le plan de financement proposé
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie conforme au registre des délibérations

Le Maire



Philippe EMIN

073-2